

# Commune de Sainte-Montaine

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 018-211802277-20230310-2023\_03\_02-DE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 10 mars 2023, convoquée le 3 mars 2023

Délibération n° 2023-03-02

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 8	Vote : 8 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Bertrand CASSÉ (a donné pouvoir à Jean-Yves DEBARRE)

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

### Objet : Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière « la Baronnière » située sur les communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un avis d'enquête publique du 14 février au 16 mars 2023, concernant le renouvellement et l'extension de la carrières de sables et de graviers exploitée par l'entreprise Cassier à « la Baronnière » située sur les communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont, a été affiché à la mairie le 25 janvier 2023.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet de renouvellement et d'extension de cette carrière, qui est situé à environ 6 km de Sainte-Montaine et dont le projet n'aura pas d'impact négatif supplémentaire pour la commune.

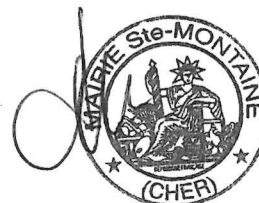
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et une voix contre

- EST FAVORABLE au projet de renouvellement et d'extension de la carrière « la Baronnière » située sur les communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,  
Marie-Thérèse MOREAU

Le Maire,  
Jean-Yves DEBARRE



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune de Sainte-Montaine le 16/03/2023